

Travaux en hauteur et port du harnais



PUBLIC VISE

- Personnel amené à travailler en hauteur et à utiliser un harnais de sécurité.
- Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

PRE REQUIS

- Maîtriser les savoirs de bases (lecture, écriture et calcul...). Le commanditaire de la formation devra s'assurer de ces critères avant de positionner son personnel.
- Chaque stagiaire doit être équipé d'une tenue de travail, de chaussures de sécurité, d'un casque de sécurité avec jugulaire et de gants.
- Être apte médicalement aux travaux en hauteur.

COMPETENCES VISEES

- Connaître les risques liés au travail en hauteur
- Être capable de choisir et mettre en œuvre les protections adaptées
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées lors de travaux en hauteur
- Connaître les devoirs et responsabilités de chacun
- Savoir prendre en compte sa propre sécurité et celle de son entourage

DUREE

- 1 jour soit 7h de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sensibiliser les participants au port du harnais et aux risques liés au travail en hauteur.
Respecter les consignes pour travailler en hauteur en toute sécurité quand, pour différentes raisons, les protections collectives sont absentes ou insuffisantes.

Programme

Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

Sensibilisation à la sécurité

- Généralités
- L'accident de travail et les statistiques des accidents de travail en France.
- L'organisation de la prévention des accidents de travail en France.
- Les cas de chutes de hauteur
- La réglementation Code du travail, décrets, arrêts ministériels.

La réglementation

- Les obligations réglementaires
- Les principes généraux de prévention
- Les obligations du chef d'entreprise, maître d'œuvre...
- Le cadre réglementaire
- Les recommandations (CNAM, CARSAT)

La conception des postes de travail en hauteur

- Le balisage et la signalisation
- Les moyens et dispositifs intégrés
- Les moyens d'accès et de circulation
- Les protections collectives : terrasses, planchés etc...
- Les dispositifs d'assurages et les points d'ancrages
- La protection contre les chutes de matériel et matériaux
- L'utilisation de supports préinstallés
- La mise en œuvre des différents types de protections collectives
- Le choix des points d'ancrages provisoires

L'utilisation des EPI

- La définition des EPI
- Le choix des dispositifs d'ancrage
- Le choix des EPI contre les chutes de hauteur
- Les différents éléments constituant les équipements de protection

VALIDATION

• Après examen et en fonction des résultats obtenus, délivrance d'une attestation de formation et de compétence aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation. Le formateur émet un avis sur la délivrance d'autorisation d'intervention en hauteur par l'employeur.

• Nous recommandons une mise à jour des connaissances tous les 3 à 5 ans en fonction du profil des stagiaires et du poste occupé.

TARIF

• Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.

• Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.

Méthode et moyen pédagogique

- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de travaux en groupe.
- Vidéoprojecteur.
- Présentation de matériel et d'EPI : échafaudage de pied et roulant et notice de montage, emplacement permettant le montage et démontage en toute sécurité.
- Un livret pédagogique sera remis à chaque stagiaire en format papier

Mode d'évaluation

- Test théorique sous forme de QCM et contrôle continu en pratique.



SYLTIE GESTION

Siège : 46 rue Joseph Baudron

03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris

03000 Avermes

Mail : accueil.gestion@syltie.fr

Tel : 07.60.04.98.01